

L'expérimentation de  
**l'analyse différenciée**

# **selon les sexes**

au gouvernement du Québec :

ses enseignements  
et ses retombées

**Rapport**

1997 - 2004

Période



Québec 



L'expérimentation de  
**l'analyse différenciée**

# **selon les sexes**

au gouvernement du Québec :

ses enseignements  
et ses retombées

**Rapport**

1997 - 2004

Période

#### **COORDINATION ET RÉDACTION**

Hélène Massé, Secrétariat à la condition féminine

#### **PARTICIPATION À LA RECHERCHE ET À LA RÉDACTION**

Ginette Massé, Secrétariat à la condition féminine

#### **COLLABORATION**

Claude Séguin, Anne Thibault et Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation

Nicole Gravel, Annie Labranche, Odette Perron et Marie-Blanche Rémillard,  
ministère de la Santé et des Services sociaux

Michèle Dumas, ministère des Finances

Anne Roberge, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Michelle Tremblay, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Hélène Héroux, ministère du Conseil exécutif

Agathe Lapointe, Secrétariat du Conseil du trésor

Louise Boily, ministère des Transports

Johanne Jutras, ministère de la Culture et des Communications

Hervé Gauthier, Institut de la statistique du Québec

#### **SECRÉTARIAT**

Carole Bourgault, Secrétariat à la condition féminine

#### **RELECTURE**

Doreen Pelletier, Secrétariat à la condition féminine

#### **ÉDITION**

Direction des relations publiques et des communications

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

#### **Pour obtenir un exemplaire de ce document :**

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : (418) 643-9052

Télécopieur : (418) 643-4991

Site Internet : [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)

Courriel : [cond.fem@scf.gouv.qc.ca](mailto:cond.fem@scf.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-44785-9

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. L'engagement gouvernemental pour l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)</b>	<b>7</b>
1.1 Les fondements de l'ADS	7
1.2 L'approche spécifique pour corriger les situations de discrimination	8
1.3 L'analyse différenciée selon les sexes pour prévenir les inégalités	9
1.4 Deux approches pour un même objectif : l'égalité entre les femmes et les hommes	10
<b>2. Une démarche originale</b>	<b>13</b>
2.1 La direction conjointe des travaux	13
2.2 Une contribution à la gestion publique	14
2.3 Une mobilisation interne	14
2.4 Le renforcement des alliances avec des groupes de la société civile	15
<b>3. Une expérimentation profitable</b>	<b>17</b>
3.1 Le ministère de la Santé et des Services sociaux	19
3.2 Le ministère des Finances	22
3.3 Le ministère de la Culture et des Communications	23
3.4 Le ministère de l'Éducation : projet 1	24
3.5 Le ministère de l'Éducation : projet 2	27
3.6 Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	28
3.7 Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration : projet 1	29
3.8 Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration : projet 2	30
3.9 Le ministère des Transports	30
<b>4. Des retombées marquantes</b>	<b>33</b>
4.1 Au gouvernement du Québec	33
4.2 Dans les régions	34
4.3 Dans la société civile	34
4.4 Dans le monde	34
<b>5. Des enseignements et des constats sur l'ensemble de la démarche</b>	<b>35</b>
5.1 Des autorités engagées	35
5.2 Un réseau de soutien essentiel	36
5.3 Des données et des références indispensables	36
5.4 Une instrumentation adaptée	37
5.5 Un partage enrichissant d'information et d'expertise	38
<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>43</b>



## INTRODUCTION

Ce rapport présente les enseignements tirés de l'expérimentation menée de 1997 à 2003, et prolongée jusqu'à décembre 2004, avec la participation de onze ministères et organismes dans le but d'instaurer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec.

En février 1997, au moment de la publication du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, le gouvernement donne suite aux engagements pris lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue à Beijing, en 1995; il adopte le projet mobilisateur visant l'instauration de l'ADS dans les pratiques gouvernementales. Par cette décision, le gouvernement confie au Secrétariat général du Conseil exécutif, au Secrétariat du Conseil du trésor et au Secrétariat à la condition féminine la direction conjointe des travaux; il approuve la formation d'un comité interministériel chargé de soutenir le comité directeur et il autorise l'expérimentation de projets d'analyse différenciée selon les sexes dans les ministères qui s'inscrivent comme participants.

Dès le début des travaux, l'ADS est définie comme une approche de gestion qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception ou de l'évaluation d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourrait avoir son adoption sur les femmes et les hommes compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent. L'ADS apporte ainsi un éclairage aux décisions à prendre dans le respect du principe de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois.

L'objectif poursuivi par la démarche d'expérimentation est de déterminer les meilleures façons de faire et de proposer des pistes souples et adaptables pour assurer l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans l'action gouvernementale.

Ce rapport contient cinq parties. La première situe l'engagement du gouvernement du Québec au regard de l'ADS. La deuxième fait état de l'originalité et de la force de la démarche québécoise. La troisième traite des neuf projets d'ADS menés dans sept ministères alors que la quatrième partie mentionne les retombées marquantes de l'ADS au gouvernement, dans les régions, dans la société civile et dans le monde. La cinquième partie présente les enseignements et les constats sur l'ensemble de la démarche.



# 1 L'engagement gouvernemental pour l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Depuis plus de trente ans, le gouvernement du Québec a posé de nombreuses actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Sous l'impulsion du mouvement des femmes et d'autres groupes de la société civile, les gouvernements successifs se sont fermement engagés à donner plein effet au principe de l'égalité inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales est une contribution à la progression vers l'égalité en ajoutant une dimension préventive en amont des mesures encore nécessaires pour corriger les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes.

## 1.1 Les fondements de l'ADS

Le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, adopté à Beijing en 1995 par plus de 180 États et gouvernements, précise que « pour assurer la jouissance des droits humains, les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe<sup>1</sup> ».

Dans la foulée de cette conférence, de nombreux gouvernements, dont le gouvernement du Québec, appuyés par les groupes de la société civile les plus progressistes, travaillent à intégrer cette perspective dans les processus de prise de décision sous leur gouverne. Chaque État ou gouvernement engagé en ce sens doit concevoir une démarche adaptée aux caractéristiques de sa propre société, tant sur le plan politique, juridique, social, culturel qu'institutionnel. Selon les gouvernements et les organisations internationales, l'approche est connue sous diverses appellations : *approche intégrée de l'égalité* ou *gender mainstreaming* (Europe), *analyse comparative entre les sexes* ou *gender based analysis* (Canada), *analyse différenciée selon les sexes* (Québec).

En 1999, tous les États membres de l'Union européenne indiquent avoir d'ores et déjà adopté une stratégie de mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité qui s'ajoute aux mesures correctrices encore nécessaires pour contrer la discrimination systémique à l'égard des femmes<sup>2</sup>. D'autres pays, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande de même que certains États américains, travaillent aussi à l'instauration d'une telle approche dans les pratiques de gestion de leurs gouvernements et mettent au point des stratégies de communication et des instruments d'application.

Des organisations internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Secrétariat du Commonwealth se sont engagées officiellement à instaurer l'approche intégrée de l'égalité dans leur fonctionnement et dans leurs programmes d'activité. Elles travaillent à la conception, à la diffusion et à la mise en œuvre de cette approche en étroite collaboration avec des groupes de spécialistes afin de soutenir les pays membres.

1. Organisation des Nations unies, *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/CONF.177/20/Rev.1)*, 1996, paragraphe 229, p. 99, traduction révisée.
2. Conseil de l'Europe, *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : pratique et perspective*, rapport préparé par M<sup>me</sup> Mieke Verloo, consultante, Université de Nijmegen, Pays-Bas, Strasbourg, janvier 2000, 23 pages.

Au Canada, le gouvernement fédéral a adopté, en 1995, une politique en vertu de laquelle les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'assujettir, lorsqu'il y a lieu, les programmes, les politiques et les mesures législatives à une analyse comparative entre les sexes (ACS). L'engagement fédéral vise une intégration progressive de l'ACS pour permettre aux ministères et organismes de développer les compétences et les capacités nécessaires à son application. La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique est confiée à Condition féminine Canada qui préside à cette fin un comité interministériel composé de Justice Canada, Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, Patrimoine canadien et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce comité est le centre de liaison pour la mise au point des outils, des documents de formation et des procédures pour l'ACS et, de façon plus large, pour surveiller l'évolution du processus au sein du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec, à la suite de son adhésion au programme d'action de Beijing, a fait connaître officiellement son engagement lors d'autres forums internationaux. Dans le rapport qu'il dépose lors de la Deuxième Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996, il inscrit son intention de « développer, d'expérimenter et d'appliquer progressivement l'analyse différenciée dans les pratiques gouvernementales<sup>3</sup> ». Plus tard, dans le rapport préparé à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en 2000, le gouvernement réitère que « l'analyse différenciée selon les sexes contribuera à construire un véritable progrès économique et social<sup>4</sup> ».

Cet engagement du gouvernement sur la scène internationale est explicité d'abord dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* et ensuite dans le *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*; ce dernier document confirme la poursuite et l'élargissement de l'expérimentation du projet mobilisateur amorcé en 1997. Il s'appuie sur les réalisations et sur les recommandations issues de la première étape<sup>5</sup> et présente les travaux qui seront menés au cours de la deuxième étape.

## 1.2 L'approche spécifique pour corriger les situations de discrimination

La Charte des droits et libertés de la personne (L.Q., 1975, c. 6) constitue l'assise juridique du droit à l'égalité au Québec. L'article 10 de la Charte reconnaît explicitement ce droit de même qu'il en précise le sens et la portée.

Au cours des dernières décennies, des politiques, des programmes et de nombreuses lois ayant une incidence particulière sur les droits et les conditions de vie des femmes ont été adoptés ou modifiés par le gouvernement du Québec pour assurer de façon plus certaine le respect du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, la Loi sur l'équité salariale, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, le programme de soutien financier *À égalité pour décider*<sup>6</sup>, le concours *Chapeau les filles!*<sup>7</sup> et la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine sont des exemples de mesures visant la correction de situations de discrimination observées.

Et comme le souligne la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse<sup>8</sup>, des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine du droit à l'égalité. Ainsi, par exemple, sur le plan de la réussite scolaire des jeunes, les filles, en général, obtiennent de meilleurs résultats que les garçons. Sur le plan du travail, le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes depuis 1991. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie des femmes est de beaucoup supérieure à celle des hommes.

3. Société d'habitation du Québec et ministère des Relations internationales, *L'habitat au Québec, 1996*, 56 pages.

4. Ministère du Conseil exécutif, *Le développement social au Québec, 1995-2000 : Bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement*, mai 2000, 63 pages.

5. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor, Secrétariat à la condition féminine, « Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, Rapport de la première étape », *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, août 1999, 42 pages.

6. Ce programme a pour objectif d'accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales dans toutes les régions du Québec.

7. Ce programme vise à diversifier les choix des filles en formation professionnelle et technique.

8. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Le droit à l'égalité : des progrès remarquables, des inégalités persistantes*, 2003, p. 61.

Toutes ces avancées sont importantes et méritent d'être soulignées mais l'égalité n'est pas atteinte partout. Ainsi, comment expliquer que, à niveau de scolarité comparable, le revenu moyen des femmes dans le cadre d'un emploi à temps plein demeure largement inférieur à celui des hommes pour un travail similaire ou équivalent, que les jeunes filles se cantonnent encore dans des secteurs d'emploi dits « traditionnellement féminins », que la maternité grève encore si lourdement la progression de carrière et la situation économique des femmes, que 85 % des victimes de violence conjugale en 2000 sont des femmes<sup>9</sup>, que les femmes n'ont, nulle part, atteint l'égalité de représentation dans les instances de pouvoir locales, régionales ou nationales, qu'elles soient à caractère économique, politique, culturel ou religieux?

Des résistances culturelles et des obstacles institutionnels sont toujours présents même s'ils peuvent être difficiles à cerner du fait qu'ils sont souvent dissimulés par un discours qui s'alimente à des courants conservateurs, politiques ou religieux. Sous ce couvert, la discrimination systémique ou discrimination indirecte devient plus subtile et encore plus difficile à détecter. La discrimination systémique s'inscrit dans les règles, les pratiques, les schèmes culturels et les méthodes utilisées dans un milieu donné. Sans qu'il n'y ait intention ou conscience de discriminer, ces façons de faire ont pour effet de pénaliser un groupe social, ici les femmes, par rapport à un autre<sup>10</sup>.

Dans un tel contexte et conformément à l'adhésion du Québec à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les mesures correctrices devront se poursuivre et agir sur toutes les inégalités héritées du passé tant et aussi longtemps que subsistera la discrimination systémique à l'égard des femmes.

### 1.3 L'analyse différenciée selon les sexes pour prévenir les inégalités

Une intervention gouvernementale peut, en apparence, présenter les caractéristiques de la neutralité mais produire des effets inégaux en s'appliquant à des femmes et à des hommes en raison des différenciations qui les caractérisent. Par sa capacité à discerner à l'avance les effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes, l'ADS est une approche préventive.

Ce que sous-tend l'analyse différenciée selon les sexes, c'est la reconnaissance du fait que les expériences des femmes et des hommes sont inscrites dans des schèmes historiques encore empreints de rigidité et de biais sexistes en dépit de l'évolution observée au cours des dernières décennies. C'est pourquoi, de façon générale, il ne s'agit pas de différences mais bien de différenciations, c'est-à-dire le résultat d'un processus de construction sociale des différences.

Dans l'objectif visant une véritable transformation des rapports sociaux hiérarchisés en des rapports sociaux égalitaires, les constats des analyses différenciées et les mesures proposées pour la prise de décision doivent asseoir sur une nouvelle base la relation qui lie les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie<sup>11</sup>.

Il s'agit, pour une intervention gouvernementale projetée (une loi, une politique, un programme ou un service), d'acquérir une connaissance pertinente de la situation sur laquelle un ministère, un organisme ou le gouvernement souhaite agir, ce qui implique d'avoir recours à des données quantitatives et qualitatives incluant des données ventilées selon le sexe et bien souvent aussi à une désagrégation plus fine selon l'âge, le revenu, l'appartenance ethnique, la région ou toute autre variable significative pour l'analyse. À partir de ces connaissances, il s'agit ensuite de proposer des scénarios en fonction de l'objectif principal de l'intervention tout en intégrant évidemment les observations appropriées quant aux réalités différenciées des femmes et des hommes.

9. Ministère de la Sécurité publique, Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, *Violence conjugale, Statistiques 2000, 2001*, 65 pages.

10. Voir à ce sujet : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Le droit à l'égalité : des progrès remarquables, des inégalités persistantes*, 2003, p. 69 et 70; Michel Miné, « Les concepts de discrimination directe et indirecte », présentation faite dans le cadre de la Conférence *Lutte contre la discrimination : les nouvelles directives de 2000 sur l'égalité de traitement*, Trèves, 31 mars-1<sup>er</sup> avril 2003, 12 pages.

11. Conseil de l'Europe, *Égalité entre les femmes et les hommes : priorités pour l'avenir*, Rapport final du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, Strasbourg, octobre 1999, p. 6.

Il est de première importance, dans l'examen des scénarios possibles et de leurs effets directs et indirects, d'appliquer de façon constante le principe de l'égalité, ce qui signifie notamment que les mesures privilégiées doivent :

- contribuer à l'évolution des rôles partagés également et équitablement entre les sexes tant dans la sphère privée que dans la sphère publique;
- dépasser les stéréotypes sexistes pour les deux sexes;
- éviter de perpétuer les préjugés concernant le rôle des femmes et celui des hommes dans tous les secteurs d'activité;
- favoriser l'assise démocratique des processus de décision par une représentation égale des femmes et des hommes;
- prévoir des mesures fiscales et sociales visant à reconnaître l'importance du partage égal des responsabilités familiales et professionnelles entre les femmes et les hommes<sup>12</sup>;
- en somme, prévenir toute nouvelle forme d'inégalité entre les femmes et les hommes basée notamment sur le renforcement des rôles traditionnels entre les sexes.

Sans préjuger de la décision, l'ADS est une approche de gestion qui permet d'apporter un éclairage additionnel et indispensable tout au long des processus décisionnels.

#### **1.4 Deux approches pour un même objectif : l'égalité entre les femmes et les hommes**

Les deux approches, l'approche spécifique pour les femmes et l'analyse différenciée selon les sexes, comme le montre le schéma 1, visent un même objectif : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il importe d'insister, à l'instar de spécialistes de plusieurs organisations internationales, sur le fait que l'analyse différenciée ne peut en aucun cas se substituer à l'approche correctrice ou spécifique. Elle s'y ajoute. L'approche spécifique vise à mettre en place des mesures pour corriger les situations de discrimination toujours persistantes. De telles mesures continueront d'être nécessaires tant et aussi longtemps que subsistera la discrimination systémique. Il peut arriver que l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes révèle une situation de discrimination systémique qui pourrait toucher des femmes ou des hommes.

12. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Conduire le changement structurel*, Rapport d'un groupe d'experts de haut niveau au Secrétaire général, Genève, novembre 1991, p. 10.

## SCHÉMA 1

### Deux approches pour un même objectif : l'égalité entre les femmes et les hommes





# 2 Une démarche originale

L'originalité de la démarche gouvernementale du Québec tient à quatre principales caractéristiques : une direction conjointe des travaux confiée à trois organismes centraux du gouvernement; une vision de l'ADS comme une contribution à la gestion publique; une mobilisation interne qui fait appel aux autorités politiques, aux sous-ministres, aux gestionnaires et au personnel professionnel; un renforcement des alliances avec des groupes de la société civile.

## 2.1 La direction conjointe des travaux

En autorisant le développement de l'analyse différenciée selon les sexes sur une base expérimentale, le Conseil des ministres confie la direction conjointe des travaux à trois organismes : le Secrétariat général du Conseil exécutif, le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat du Conseil du trésor. La participation en première ligne, non seulement du Secrétariat à la condition féminine mais aussi du Secrétariat du Conseil du trésor et du Secrétariat du Comité ministériel du développement social du ministère du Conseil exécutif, a témoigné de l'engagement des plus hautes autorités et a contribué à la crédibilité et à la continuité de la démarche. De façon générale, la responsabilité de tels travaux dans d'autres gouvernements relève de l'unité chargée de la condition féminine ou de l'égalité. En ce sens, l'approche québécoise est unique.

Le **comité directeur**, formé de sous-ministres des trois organismes responsables, a le mandat suivant : prendre les décisions nécessaires quant aux orientations à privilégier; assurer la participation des sous-ministres concernés au démarrage et à la conduite des projets d'ADS; informer les autorités politiques et administratives de l'évolution des travaux; proposer au gouvernement une stratégie visant l'implantation de l'approche retenue à la lumière des enseignements de toute l'expérimentation.

Le soutien au comité directeur est assuré par un **comité interministériel** codirigé par une représentation professionnelle des organismes responsables et composé des ministères et de l'organisme suivants : Culture et Communications, Éducation, Emploi, Solidarité sociale et Famille, Finances, Relations avec les citoyens et Immigration, Santé et Services sociaux, Transports et Institut de la statistique du Québec.

Le comité interministériel a le mandat de soutenir l'expérimentation des projets d'ADS et les équipes désignées, de concevoir une approche gouvernementale répondant à la fois au principe de l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des services publics à la population, de réaliser une instrumentation pertinente pour le personnel concerné de la fonction publique et de proposer au comité directeur un plan d'action pour introduire progressivement l'ADS dans les ministères et organismes.

Comme l'ADS soutient une transformation en profondeur des rapports sociaux entre les femmes et les hommes dans la reconnaissance du principe d'égalité de fait entre eux et qu'en ce sens, elle implique aussi l'adhésion à de nouvelles valeurs et pratiques tant individuelles qu'institutionnelles, il est de première importance de s'assurer qu'elle rallie toutes les personnes et tous les niveaux hiérarchiques qui sont appelés à diriger ces changements.

## 2.2 Une contribution à la gestion publique

L'ADS comme **approche de gestion** rejoint l'esprit de la Loi sur l'administration publique, adoptée à l'unanimité en 2000. Cette loi énonce que la qualité des services aux citoyens est la finalité de l'action gouvernementale. L'ADS fait en sorte que citoyennes et citoyens soient également visés par l'action gouvernementale en fonction des réalités différenciées qui les caractérisent.

## 2.3 Une mobilisation interne

Dès le début des travaux, l'orientation privilégiée a été d'adopter un fonctionnement participatif, souple, ouvert et dynamique, respectueux de la culture et des façons de faire des ministères et organismes.

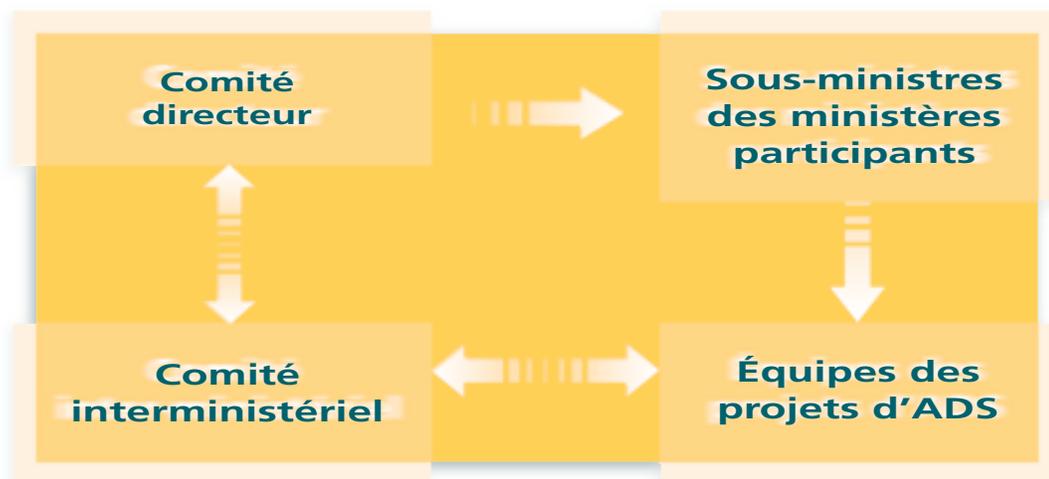
Plusieurs gouvernements ont amorcé leurs travaux en produisant au préalable un guide transmis aux ministères et organismes. Le gouvernement du Québec a pour sa part choisi une démarche axée sur la participation et la réciprocité qui engage toutes les parties prenantes à l'expérimentation dans une perspective d'apprentissage et dans un processus interactif pour la conception de l'approche et l'élaboration de l'instrumentation pertinente. Cette façon de procéder est certes plus exigeante mais elle comporte de meilleures garanties quant à l'adéquation de l'instrumentation requise et quant à l'implication du personnel directement concerné par l'application de l'approche.

Cette mobilisation interne dans les ministères et organismes avec les équipes professionnelles responsables des projets est complémentaire à la mobilisation hiérarchique qui appelle l'engagement de tous les niveaux du gouvernement, tant les ministres, les sous-ministres que les gestionnaires.

Tout au long de l'expérimentation, comme le montre le schéma 2, le comité directeur a échangé régulièrement avec les sous-ministres des ministères participants, ce qui a facilité le travail entre les membres du comité interministériel et les membres des équipes des projets d'ADS, la collaboration entre diverses unités administratives dans les ministères, de même que la coopération de spécialistes d'horizons différents.

### SCHÉMA 2

#### La dynamique interne de la mobilisation



## 2.4 Le renforcement des alliances avec des groupes de la société civile

L'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est une responsabilité de toute la société, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, régionaux et locaux, des entreprises, des syndicats, des organisations et des individus. C'est un véritable projet collectif et démocratique. Le gouvernement ne peut agir seul pour l'atteinte de l'égalité et il doit miser sur la mobilisation des groupes de la société civile.

À cet égard, l'ADS n'a pas que des adeptes dans la société civile, particulièrement dans le mouvement des femmes où elle soulève des appréhensions. Son potentiel est largement reconnu, mais son application inquiète parce qu'elle peut être sujette à des dérives si elle n'est pas solidement balisée. Plusieurs groupes ont exprimé des craintes à ce sujet : que l'ADS soit réduite à une procédure bureaucratique, qu'elle serve de prétexte à l'abolition des mesures correctrices aux effets de la discrimination à l'égard des femmes et à la réduction du soutien financier aux groupes de femmes, que les analyses menées par des non-spécialistes de l'égalité contribuent à un renforcement des rôles sociaux traditionnels, que l'adoption d'un langage de gestion vide l'approche de son sens et surtout, que l'introduction de l'ADS entraîne une survalorisation des problématiques des garçons et des hommes.

Tout au long des travaux, des présentations de l'approche gouvernementale sont faites auprès de divers groupes, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales, de groupes de recherche universitaires, d'organisations syndicales, professionnelles et internationales, ou encore d'instances sur le plan local ou régional. La participation de sous-ministres du comité directeur, de sous-ministres des ministères participants, de membres du comité interministériel ou des équipes professionnelles responsables de projets d'ADS à ces rencontres est toujours motivée par un désir de transparence pour faire connaître l'expérimentation et pour répondre à certaines inquiétudes. Ces rencontres ont aussi été des occasions d'échanges fructueux et des moments d'en appeler à la collaboration et à la mobilisation de tous les milieux.

En 2003, près de 70 groupes ont participé au forum *L'avenir des Québécoises : des enjeux à préciser*<sup>13</sup>. Plusieurs de ces groupes ont réitéré l'importance qu'ils accordent à l'implantation rigoureuse de l'ADS au gouvernement du Québec dans la poursuite de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

13. Ce forum, organisé par le Secrétariat à la condition féminine, s'est tenu à Québec les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2003.



# 3 Une expérimentation profitable

La période d'expérimentation s'est échelonnée de septembre 1997 à décembre 2004. Les travaux réalisés portent principalement sur :

- une revue de la littérature et des expériences menées par d'autres gouvernements;
- un examen des processus décisionnels au gouvernement;
- un inventaire de la disponibilité des données statistiques ventilées selon le sexe dans les ministères et organismes participants;
- des rencontres de consultation;
- des rencontres régulières avec les autorités des ministères responsables des projets d'ADS;
- une ébauche d'instrumentation adaptée au contexte de l'administration publique (outil d'application, ateliers pratiques, sites intranet gouvernemental et Internet);
- des présentations à diverses tribunes au Québec, au Canada et à l'étranger;
- la publication d'articles dans des revues internationales;
- et, au cœur même de toutes ces activités, la réalisation de neuf projets d'ADS dans sept ministères (voir le tableau synthèse des projets d'ADS à la page suivante).

Les projets d'ADS servent de phares pour indiquer les meilleures pratiques à retenir et pour déceler les difficultés à surmonter dans le cadre de la gestion d'une telle approche.

L'expérimentation est marquée par une grande diversité, ce qui fait d'ailleurs sa richesse :

- une diversité dans la nature des interventions projetées et dans les étapes du processus décisionnel où l'ADS est inscrite;
- un éventail de domaines touchés : culture, éducation, emploi, fiscalité, immigration, santé, transports;
- des façons de faire distinctes d'un ministère à l'autre, selon que les services sont rendus directement à la population ou par l'entremise d'un réseau;
- des cultures organisationnelles diversifiées;
- une modification de certains projets en cours de route, exigeant une adaptation conséquente de l'ADS;
- des projets étalés dans le temps, de rythme et de durée variables.

Au total, neuf projets d'ADS ont été conduits : deux durant la première phase de l'expérimentation (1997-2000) et sept durant la seconde phase (2000-2004). Les deux ministères associés dès le départ, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Finances, ont mené des travaux durant les deux phases alors que cinq ministères ont démarré leurs projets à partir de l'an 2000 : le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et le ministère des Transports<sup>14</sup>.

14. Pour plus de renseignements sur les projets, les personnes intéressées pourront consulter les rapports réalisés par des ministères participants.

## Tableau synthèse des projets d'analyse différenciée selon les sexes, 1997-2004

	Phase	1997-2000
<b>MINISTÈRES</b>	<b>PROJETS</b>	
Santé et Services sociaux		Intégration de l'ADS aux travaux d'élaboration des <i>Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie</i>
Finances		Élaboration d'un cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes
	Phase	2000-2004
<b>MINISTÈRES</b>	<b>PROJETS</b>	
Santé et Services sociaux		Intégration de l'ADS à la mise en œuvre des <i>Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie</i>
Finances		Poursuite des travaux sur le cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes
Culture et Communications		Évaluation de la Politique de la lecture et du livre : <i>Les pratiques de lecture des Québécoises et des Québécois, de 1989 à 1999, Une analyse différenciée selon les sexes</i>
Éducation		Élaboration de la Politique sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation primaire et secondaire afin que les filles et les garçons profitent pleinement des TIC à l'école
		Évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique dans le but d'observer les effets des campagnes publicitaires sur l'évolution des inscriptions des filles et des garçons débutant dans ces programmes
Emploi, Solidarité sociale et Famille		Évaluation de deux mesures d'aide à l'emploi : <i>Soutien au travail autonome</i> et <i>Subventions salariales</i> afin de connaître les effets bruts et les effets nets des mesures sur les femmes et sur les hommes
Relations avec les citoyens et Immigration		Élaboration de l' <i>Outil québécois de mesure</i> visant la satisfaction des clientèles à l'égard des services publics en tenant compte des profils différenciés des citoyens et des citoyennes
		Évaluation du service de francisation offert par le Carrefour d'intégration de Sherbrooke pour examiner l'adéquation entre les services de francisation offerts et les besoins des personnes immigrantes, femmes et hommes
Transports		Planification des transports urbains à la lumière d'une étude comparée de la mobilité des femmes et des hommes dans la grande région de Québec

### **3.1 Le ministère de la Santé et des Services sociaux : intégration de l'ADS aux travaux d'élaboration et à la mise en œuvre des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie***

#### **• La description du projet**

Le projet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avait pour objectif d'intégrer l'ADS dans l'élaboration des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*. La préoccupation à l'égard de l'ADS a aussi été prise en compte dans les travaux relatifs à l'élaboration de la Politique de soutien à domicile.

L'engagement formel des autorités pour expérimenter ce projet d'ADS s'est manifesté dès le début, ce qui a donné le coup d'envoi à une série de travaux qui ont été réalisés en soutien au projet interne et qui s'ajoutent à la contribution du Ministère au comité interministériel sur l'ADS. Les documents suivants ont été produits : un cahier de références bibliographiques et d'articles pertinents, un guide sur les questions à poser pour soutenir l'ADS, une analyse des publications du MSSS sur les personnes âgées depuis 1985 ainsi qu'une revue de la littérature sur les femmes et les hommes âgés. Des rencontres de sensibilisation et de travail entre collègues analystes ont été tenues de même qu'un suivi périodique pour faire le point sur l'avancement du projet. Enfin, des collaborations entre directions ont été maintenues tout au long du projet pour la rédaction de certaines parties des textes et la formulation de commentaires sur les différentes versions des orientations.

En 2002, la réalisation d'une consultation auprès des répondantes régionales en condition féminine du réseau de la santé et des services sociaux a permis de dresser un état des connaissances et des préoccupations concernant l'ADS dans chacune des régions ainsi que de relever les besoins émergents en ce qui a trait à l'intégration de l'ADS au sein des pratiques. Parmi ceux-ci, le besoin de formation s'est révélé majeur.

Le plan de mise en œuvre des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie* a été adopté en 2003. Celui-ci inclut des mesures ciblées devant intégrer l'ADS, dans la perspective d'une adaptation des services aux réalités et aux besoins différenciés des femmes et des hommes âgés en perte d'autonomie. Ces mesures visent à la fois l'intégration des services, l'accès à la gamme de services, la qualité et l'évolution des pratiques, des interventions et des milieux.

La Politique de soutien à domicile, diffusée en février 2003, fait aussi appel à l'ADS, notamment dans la section qu'elle réserve aux proches. À cet égard, elle souligne que les travaux qui seront menés dans ce volet tiendront compte de l'ADS. De plus, le document intitulé *Précisions pour favoriser l'implantation de la Politique de soutien à domicile*, visant une harmonisation des pratiques de soutien à domicile dans toutes les régions, fait référence à la collecte de données sexuées par le système d'information.

#### **• Des enseignements et des résultats**

Les travaux réalisés au MSSS permettent de mettre en lumière, au-delà des pistes intéressantes révélées par les analyses, plusieurs dimensions essentielles à considérer lors de l'implantation de l'ADS. Ces enseignements sont d'autant plus précieux lorsqu'il est question de documents d'orientations majeures, comme l'ont démontré le projet sur les personnes âgées et celui sur le soutien à domicile.

Un des défis que soulève l'expérience du projet consiste à s'assurer que la préoccupation de l'analyse des réalités différenciées des femmes et des hommes se rende jusqu'à la prise de décision quant à l'organisation et à la prestation des services. Pour ce faire, il peut s'avérer nécessaire de réinscrire cette préoccupation à chacune des étapes proposées pour la mise en œuvre. L'appropriation de l'ADS par tous les maillons de la voie hiérarchique est rapidement apparue comme une condition essentielle au succès de l'approche. Le projet du MSSS a mis en évidence que l'appropriation horizontale est tout aussi importante. La démarche doit être partagée par toute l'équipe du projet et par toutes les unités administratives engagées dans les processus; elle ne doit pas reposer sur une seule personne. Pour cette raison, la sensibilisation et la formation se révèlent ainsi des conditions essentielles à une intégration réussie de l'ADS dans les pratiques.

L'expertise développée au cours de l'expérimentation a pu être mise à profit dans la réalisation d'autres travaux menés par le MSSS. Un effet d'entraînement quant à l'intégration de l'approche est observable du fait d'un ensemble de réalisations qui vont au-delà du projet initial sur les personnes âgées et de celui sur le soutien à domicile. À titre d'exemple, depuis l'automne 2003, le site Internet du Ministère réserve une page à l'ADS et l'accompagne d'un portrait des populations féminine et masculine.

Aussi, en février 2004, le Ministère a publié un document sur le développement des compétences pour l'intervention en santé mentale, qui inclut une compétence en ADS. Le document présente une banque de références, couvrant notamment les principaux facteurs associés à la qualité de la santé mentale chez les femmes et chez les hommes, ainsi que des pratiques générales porteuses de mieux-être pour les personnes utilisatrices de services, en réponse aux besoins différenciés selon le sexe. Par ailleurs, le *Programme national de santé publique 2003-2012* mentionne l'importance de la prise en compte des réalités propres aux femmes et aux hommes dans les divers services offerts.

L'engagement du MSSS à l'égard du projet gouvernemental d'expérimentation de l'ADS donne lieu à une volonté plus large d'intégrer cette approche aux pratiques du réseau de la santé et des services sociaux. Cette volonté s'est traduite par un engagement inscrit dans les *Objectifs ministériels et Stratégie d'action en santé et bien-être des femmes*, parus en décembre 2002. Le document présente les objectifs à atteindre d'ici 2009 et indique les principales activités qui devront être réalisées jusqu'en 2006, tant par le Ministère que par le réseau.

C'est pour favoriser l'atteinte du premier objectif du document, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, que le MSSS s'est engagé à sensibiliser à l'ADS le personnel du Ministère, celui des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et celui des établissements, par le développement d'un programme de formation. Ce programme constitue un des moyens retenus par le MSSS pour favoriser et soutenir l'implantation graduelle de l'ADS au sein des pratiques du réseau de la santé et des services sociaux. Il s'inscrit à l'intérieur du premier objectif du MSSS en matière de santé et bien-être des femmes : l'intégration du besoin des femmes à la planification nationale et régionale des services de santé et des services sociaux.

Cet objectif a donné lieu, dès décembre 2003, à l'intégration progressive de l'ADS à certains programmes ciblés par le Ministère dans le cadre des ententes de gestion entre le MSSS et son réseau dont celui sur les personnes âgées en perte d'autonomie. En 2005, avec la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, les centres de santé et de services sociaux se voyaient confier la responsabilité de définir des projets cliniques afin de répondre aux besoins spécifiques de la population sur leur territoire.

Le Ministère inscrivait l'obligation de réaliser ces projets cliniques en tenant compte des conditions de vie particulières des femmes et des hommes selon le calendrier suivant :

• Services offerts aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement	Mars 2005
• Services aux jeunes et à leur famille, ceux aux personnes qui apportent du soutien à un proche et ceux aux personnes ayant des problèmes de santé mentale	Mars 2006
• Services en santé publique	Mars 2007
• Services aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes ayant une dépendance	Mars 2008
• Services généraux sociaux et médicaux, services préhospitaliers ainsi que services sociaux et médicaux spécialisés	Mars 2009
• Planification et gestion de la main-d'œuvre du réseau et du MSSS	Mars 2010

Dès 2005, et ce, tout au long du processus d'implantation de l'ADS, des bilans annuels, régionaux et ministériels, seront réalisés. Ces bilans permettront d'évaluer le degré d'implantation et de procéder aux ajustements nécessaires.

Parallèlement aux obligations régionales d'intégration de l'ADS aux pratiques de gestion du réseau de la santé et des services sociaux, le programme de formation à l'ADS a été conçu et approuvé par le comité de direction du Ministère. Ce programme s'adresse au personnel professionnel et aux gestionnaires du Ministère, des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et des centres de santé et de services sociaux.

Régionalement, un processus de formation des formatrices et formateurs sur l'ADS a été complété, en mars 2005. Au total, 30 personnes ont été formées afin de dispenser la formation sur l'ADS à l'ensemble du personnel professionnel et de gestion du réseau de la santé et des services sociaux. Des formations régionales ont débuté dans quelques régions du Québec. Finalement, afin de soutenir le travail des formatrices et formateurs régionaux, un forum de discussion a été mis en place et les responsables régionales des dossiers de condition féminine sont mandatées pour assurer le suivi de l'implantation régionale de l'ADS.

Afin de soutenir l'élaboration des projets cliniques, le Ministère s'assure de la publication de deux monographies sur la santé des femmes et celle des hommes. Ces documents tracent le portrait des caractéristiques individuelles, des conditions de vie et des facteurs de l'environnement social qui influencent les déterminants de l'état de santé des femmes et des hommes sous l'angle des rapports sociaux de genre. La monographie sur les femmes a été rendue publique en mars 2005 et celle sur les hommes sera disponible vers septembre 2005.

En appui aux travaux régionaux, le personnel du Ministère sera également formé à l'ADS. À cet égard, un plan de formation sera élaboré sous peu.

## **3.2 Le ministère des Finances : l'élaboration d'un cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes**

### **• La description du projet**

Le projet du ministère des Finances a consisté à développer un cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes. Le projet se base sur les statistiques fiscales compilées par le ministère du Revenu. Ces statistiques contiennent des informations détaillées tirées d'un échantillon des déclarations de revenus produites par les contribuables pour l'année d'imposition 1995.

Malgré que le régime d'imposition des particuliers soit essentiellement basé sur l'individu, ce qui implique qu'aucune distinction ne soit faite à l'égard du sexe du contribuable, les statistiques fiscales ne permettent pas une analyse selon le sexe car elles ne prennent pas en compte la dimension « ménage » qui a pris de plus en plus d'importance au fil des ans.

Ainsi, plusieurs dépenses fiscales du régime d'imposition des particuliers visent le ménage et non l'individu, notamment celles qui prennent en considération la présence d'enfants à charge et le revenu familial net. Ce sont essentiellement :

- le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ;
- la réduction d'impôt à l'égard des familles;
- le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde;
- le remboursement d'impôt foncier.

En outre, il existe un mécanisme de transfert des crédits d'impôt non remboursables entre conjoints. Le régime d'imposition des particuliers permet en effet de transférer d'un conjoint à un autre la portion inutilisée des crédits d'impôt non remboursables.

### **• Des enseignements et des résultats**

D'entrée de jeu, il importe de souligner que sur le plan méthodologique, le projet s'est heurté à une difficulté de taille. En effet, afin de parvenir à une analyse ciblée selon le sexe du contribuable, le ministère des Finances a distingué les ménages selon le sexe du chef, soit l'individu qui possède le revenu le plus élevé du ménage.

En ce qui a trait aux conditions d'implantation de l'ADS, le projet du ministère des Finances permet de cerner une des difficultés majeures. En effet, l'ADS ne peut donner sa pleine mesure sans que toutes les données relatives à la situation observée ne soient ventilées selon le sexe des personnes visées.

Ainsi, la notion de ménage composé de plus d'une personne ne permet pas de faire toutes les observations souhaitables en ce qui a trait à la situation différenciée des femmes et des hommes à l'intérieur de ces cellules sociales.

Le projet au ministère des Finances permet quand même de faire des constats intéressants sur le régime d'imposition des particuliers. Une désagrégation plus fine des données concernant la situation financière et les préférences fiscales des femmes et des hommes à l'intérieur des ménages serait intéressante pour compléter l'analyse.

Le ministère des Finances a poursuivi l'expérience par une mise à jour des principaux tableaux et graphiques pour les années d'imposition subséquentes. Il a également appliqué l'analyse différenciée selon les sexes dans le cadre :

- de la réforme de la fiscalité des particuliers de 1998;
- de la réduction d'impôt des particuliers des Budgets 2000-2001 et 2001-2002.

Cet exercice met en évidence l'utilité d'une analyse différenciée selon les sexes dans le domaine de la fiscalité. L'ADS apporte un éclairage nouveau sur certains choix de politiques faits par le passé et permettra sans aucun doute d'orienter les discussions dans l'avenir.

### **3.3 Le ministère de la Culture et des Communications : l'évaluation de la Politique de la lecture et du livre, Les pratiques de lecture des Québécoises et des Québécois, de 1989 à 1999, Une analyse différenciée selon les sexes**

#### **• La description du projet**

La Politique de la lecture et du livre a pour objectifs de développer et de maintenir les habitudes de lecture chez les Québécoises et les Québécois. De portée gouvernementale, la politique compte 74 mesures engageant 14 ministères et organismes.

L'ADS a été intégrée au moment des travaux d'élaboration du cadre d'évaluation de la Politique et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a choisi de l'appliquer plus concrètement à un examen des pratiques de lecture, à partir de l'enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois<sup>15</sup>. La disponibilité et la fiabilité des données statistiques provenant de l'enquête ont été déterminantes dans ce choix. Trois années ont été retenues, soit 1989, 1994 et 1999, pour constituer le corpus de questions communes dans le temps afin de procéder à des comparaisons sur la période considérée de dix années.

#### **• Des enseignements et des résultats**

Le fait qu'une ressource professionnelle se soit consacrée au projet pendant près d'un an, avec l'aide ponctuelle d'une personne en stage pendant quelques semaines, a certainement facilité l'aboutissement du projet d'analyse. Le projet d'ADS a par ailleurs suscité une collaboration intéressante entre les unités administratives responsables de la recherche et de l'évaluation, ce qui a notamment permis de surmonter la lourdeur de la gestion de la base de données. Un comité de lecture formé de personnes représentant diverses unités administratives du MCC et du Secrétariat à la condition féminine a aussi favorisé les échanges et le soutien tout au long des travaux.

L'étude permet de dégager une dizaine de facteurs d'influence sur les pratiques de lecture. Certains de ces facteurs sont déterminants que l'on soit femme ou homme, par exemple, la scolarité, le revenu et la catégorie socioprofessionnelle. D'autres ont toutefois un impact différencié selon le sexe, notamment en ce qui a trait aux motivations à la lecture et aux genres de lecture appréciés.

À la lumière des résultats de l'ADS, des pistes de recherche ont été précisées. De plus, les résultats servent d'ores et déjà à l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des bibliothèques publiques et de la lecture. Ils pourraient aussi donner lieu à des décisions sur l'adaptation de mesures existantes ou l'élaboration de nouvelles mesures.

15. Cette enquête est menée par le MCC aux cinq ans depuis 1979.

Le rapport final du projet d'ADS est disponible dans le site Internet du MCC. Depuis sa publication, il suscite un vif intérêt dans plusieurs directions du Ministère, dans les milieux scolaire et culturel ainsi que dans la presse écrite.

### **3.4 Le ministère de l'Éducation (projet 1) : l'élaboration de la Politique sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation primaire et secondaire**

#### **• La description du projet**

Dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, le projet d'origine a consisté à prendre en considération l'ADS dans les travaux d'élaboration d'une politique sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le projet s'inscrivait dans la foulée du rapport annuel 1999-2000 du Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies*, qui recommandait au ministère de l'Éducation (MEQ) de se doter d'une politique des TIC. Par la suite, le projet de politique ministérielle s'est avéré moins pertinent que prévu. Par contre, la perspective de l'ADS sera considérée dans un éventuel plan d'action.

L'usage des TIC se généralise et s'intensifie dans plusieurs domaines de la vie courante. Toutefois, les TIC constituent un secteur d'activité où la présence des hommes est proportionnellement plus importante que celle des femmes. Les gouvernements sont par ailleurs de plus en plus nombreux à y avoir recours pour offrir leurs services à la population. On parle de « gouvernement en ligne », mais encore faut-il que les citoyens et les citoyennes soient au rendez-vous.

Il est reconnu qu'il y a des écarts importants dans l'accès et dans l'utilisation des TIC entre les pays et au sein des sociétés elles-mêmes. Par contre, dans la société québécoise, les écarts sont souvent moins marqués qu'ailleurs. Un des objectifs du projet d'ADS est de s'assurer que le plan d'action tienne compte des différenciations afin que les filles et les garçons profitent pleinement des TIC à l'école.

Partant des expériences personnelles, des connaissances, des intuitions, voire des préjugés, le travail en ADS a d'abord consisté à élaborer un cadre conceptuel pour mieux comprendre les forces de changement et d'inertie en présence et pour repérer les liens de causalité entre les divers éléments recensés. Par exemple, pourquoi et comment les réalités différenciées des femmes et des hommes influencent-elles l'accès aux TIC et leur utilisation? Quels rôles jouent la famille, l'école et le milieu de travail dans l'approche des TIC par les garçons et les filles? Comment les réalités différenciées des filles et des garçons influencent-elles leur choix d'orientation vers une formation en informatique?

Le travail s'est poursuivi par une étude documentaire poussée et des rencontres avec des personnes spécialistes de la recherche dans le domaine. La consultation de données statistiques fiables, ventilées selon le sexe et permettant les comparaisons entre la situation au Québec et ailleurs dans le monde, a été une autre étape importante. Le croisement de la variable sexe avec d'autres variables a permis de raffiner l'analyse. Plusieurs études ont démontré que les conditions socioéconomiques déterminent, notamment, l'accès aux TIC. Le jumelage du projet d'ADS avec un programme du MEQ, *Agir autrement*, a fait en sorte que l'enquête déjà prévue, portant sur la scolarisation des élèves en milieux défavorisés, a pu s'enrichir de quelques questions concernant les TIC. Enfin, NETados, une autre enquête en association avec le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), devrait permettre de compléter les observations faites dans le cadre de *Agir autrement*.

Les résultats de l'analyse des données recueillies feront l'objet de consultations au sein du Ministère avant d'en arriver à des recommandations d'action. Cependant, l'expérience menée jusqu'à maintenant conduit déjà au constat que l'ADS introduit des changements positifs dans les façons de faire et dans le travail courant d'élaboration des interventions ministérielles.

### • Des enseignements et des résultats

L'introduction de l'analyse différenciée selon les sexes dans le secteur des TIC est novatrice et apporte un éclairage intéressant.

Afin de mener à terme un tel projet, l'appui des gestionnaires est nécessaire. De telles études comparatives sont complexes et coûteuses. Il a fallu consacrer beaucoup de temps à la compilation des résultats, s'assurer de l'appui éclairé de ressources spécialisées, financer, en collaboration, une étude du CEFRIO dans laquelle des questions ont été ajoutées pour répondre aux besoins du projet d'ADS. Autant d'actions impossibles à entreprendre si les autorités n'avaient pas été convaincues du bien-fondé de la démarche.

En outre, l'analyse différenciée selon les sexes a permis de dépasser la simple question de l'accès aux TIC pour s'intéresser aux usages, aux attitudes et aux perceptions des adolescentes et des adolescents à l'égard des TIC, chose difficile à faire quand l'appui au projet n'est pas assuré et quand il est impossible d'échanger avec des responsables de projets semblables.

De manière générale, l'analyse a montré que l'écart entre les adolescentes et les adolescents, en ce qui a trait aux TIC, tant dans l'accès que dans l'usage, les perceptions, les attitudes, les intérêts et les compétences, est faible et a tendance à s'amenuiser. Toutefois, quel que soit l'aspect considéré, un écart en faveur des garçons existe presque toujours.

Plus précisément, les trois constats suivants se dégagent de l'analyse :

> Dans l'accomplissement des travaux scolaires, les filles utilisent les TIC autant que les garçons, elle se sentent aussi compétentes qu'eux et y consacrent autant de temps pour les recherches et le traitement de texte. Cependant, lorsqu'il est question du rapport technique aux TIC, les garçons sont plus à l'aise; par exemple, pour installer un logiciel, pour aider les autres ou pour se dépanner seuls. Il semble donc que l'école a favorisé l'accès aux TIC autant pour les garçons que pour les filles et en a encouragé l'usage didactique autant pour les uns que pour les autres. Les parents, de leur côté, ont permis l'accès à la technologie, mais ils ont avantagé légèrement les garçons par rapport aux filles.

Un écart énorme, voire gigantesque, entre les filles et les garçons dans le choix professionnel a été constaté. En effet, en 2003, au cégep, 10,6 garçons pour une fille ont choisi d'étudier en programmation informatique. À l'université, 5,5 garçons pour une fille figuraient au nombre des personnes inscrites au baccalauréat tandis qu'à la maîtrise et au doctorat, 3 garçons pour une fille ont opté pour cette formation. Certains expliquent la situation observée par la large diffusion conjuguée des jeux électroniques et de la micro-informatique, commencée au début des années 80, qui a suscité un engouement hors de l'ordinaire chez les garçons alors que chez les filles, la situation était différente. Elles se montraient peu intéressées à la violence et au machisme contenus dans certains jeux offerts. Elles ne trouvaient pas sur le marché des jeux qui correspondaient à leurs intérêts.

Toutefois, il n'en a pas toujours été ainsi. De 1981 à 1984, au cégep, légèrement plus de filles que de garçons étaient inscrites en informatique. La situation n'est pas propre au Québec.

- > Dans l'accès à Internet à la maison, un écart entre les filles et les garçons selon leur statut socioéconomique d'appartenance a été observé. L'écart est négligeable entre les filles et les garçons de statut socioéconomique plus favorisé (1,9 %) alors que l'écart entre les filles et les garçons de statut socioéconomique moins favorisé est plus grand (16,1 %).

En décembre 2004, le Programme international de suivi des apprentissages (PISA) rendra disponibles les données recueillies auprès des élèves au printemps 2003. Ces données permettront de vérifier l'hypothèse selon laquelle les différences entre les filles et les garçons s'amenuisent quant aux paramètres mesurés jusqu'ici, soit :

- l'accès (à un ordinateur, à Internet, à Internet à haute vitesse, à des logiciels, ainsi que l'accès à du soutien technique);
- l'utilisation (la fréquence, les lieux, l'intensité, le recours ou non à de l'aide technique ou à des usages pointus et techniques, la diversité);
- la perception de sa propre compétence (à utiliser un ordinateur, à rédiger un travail avec un logiciel de traitement de texte, à passer un test, à installer un logiciel, à apprendre à utiliser un logiciel);
- l'attitude;
- l'intérêt pour les TIC.

On devra alors poursuivre l'étude déjà amorcée.

De plus, ce projet d'ADS a été l'occasion de prendre connaissance d'une expérience menée dans une école secondaire publique. Cette école offre un programme d'études pour lequel chaque élève doit posséder un ordinateur portable. En 2001, 3,1 garçons pour une fille y étaient inscrits. La direction a modifié ses critères d'admission pour inciter davantage de filles à choisir le programme. À la suite de cette intervention, 2,2 garçons pour une fille étudiaient dans ce programme. Cette exigence du programme d'études a donc permis de recruter plus de filles, et d'éviter ainsi que le programme ne devienne un bastion masculin.

Une situation analogue a été observée à l'examen du nouveau programme collégial *Intégration multimédia*, mis sur pied en 1999, dans lequel 67 femmes pour 92 hommes, soit un ratio de une femme pour 1,37 homme, y étudiaient. Quatre ans plus tard, le ratio était de une femme pour 3,3 hommes. De plus, le nombre de femmes inscrites a commencé à se stabiliser en 2002 et a chuté en 2003 alors que le nombre d'hommes a augmenté de façon remarquable. Ces données indiquent que des études doivent s'attarder davantage aux mécanismes en cause dans la formation des ghettos professionnels.

Dans les discours récents sur les moyens à privilégier pour valoriser les garçons à l'école, les activités en lien avec les TIC sont souvent mentionnées. Cependant, si ce moyen est retenu, la prudence s'impose afin que les filles ne soient pas tenues à l'écart des TIC. Si le ministère de l'Éducation voulait faire la promotion des TIC en menant, par exemple, une campagne d'information et de sensibilisation à l'intention du personnel enseignant et des élèves, il faudrait qu'il s'assure d'une représentation équitable dans le choix des images et qu'il mette l'accent sur l'importance d'offrir aux élèves, filles et garçons, les mêmes possibilités quant aux TIC.

### 3.5 Le ministère de l'Éducation (projet 2) : l'évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique

#### • La description du projet

Le second projet du ministère de l'Éducation (MEQ) concerne le secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue. Une évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique a été faite à la lumière de l'analyse différenciée selon les sexes. Les campagnes ciblées sont appelées *Top 50* et *Huit domaines d'avenir* et se sont déroulées en 2000, 2001 et 2002. Elles mettent l'accent sur les programmes et les domaines offrant les meilleures perspectives d'emploi.

Le projet d'analyse différenciée selon les sexes avait pour but d'observer les effets des campagnes publicitaires au regard de l'évolution des inscriptions des filles et des garçons débutant dans les programmes de la formation professionnelle et technique visés par les campagnes. La démarche retenue a permis de comparer l'augmentation du nombre et de la proportion des filles et des garçons dans les programmes en hausse d'effectifs, dans les programmes en baisse d'effectifs, de même que dans l'ensemble des programmes des *Top 50* et des *Huit domaines d'avenir*.

#### • Des enseignements et des résultats

Des constats intéressants ont été faits en adoptant l'analyse différenciée selon les sexes relativement à l'évaluation des campagnes promotionnelles *Top 50* et *Huit domaines d'avenir*<sup>16</sup>.

L'augmentation de la clientèle dans les programmes ciblés par ces campagnes repose en grande partie sur l'augmentation du nombre et de la proportion de filles dans ces programmes. Ainsi, parmi les programmes des *Top 50*, le nombre de garçons n'a augmenté que de 2 % alors que le nombre de filles a connu une augmentation de 40 %. Ces chiffres doivent cependant être relativisés à la lumière de l'importance que joue le programme *Soins infirmiers* qui compte à lui seul 69 % des filles de l'ensemble des programmes des *Top 50*. Même si ce programme était retiré des *Top 50*, les inscriptions augmentent néanmoins de 1 % pour le nombre de garçons et de 7 % pour le nombre de filles.

Dans le cas des programmes liés aux *Huit domaines d'avenir*, l'augmentation du nombre de filles est encore plus impressionnante. Cependant, il faut une fois de plus tenir compte de l'effet du programme *Soins infirmiers*. Si ce programme était retiré, une variation de 28 % du nombre de filles dans les programmes des *Huit domaines d'avenir* se constaterait comparativement à une augmentation de 2 % du nombre de garçons. Les filles, qui comptaient pour 15 % des effectifs au début de la période, sont passées à 19 % en fin de période. Avec l'ajout du programme *Soins infirmiers*, cette proportion passe de 29 % à 39 %.

Globalement, la clientèle débutante des programmes figurant sur la liste des *Top 50* et des *Huit domaines d'avenir* a donc augmenté alors que celle de l'ensemble des programmes de formation professionnelle et technique a diminué. La hausse des effectifs s'est concentrée chez les filles alors que le nombre de celles-ci, tout comme le nombre de garçons, diminuait dans l'ensemble des programmes de formation professionnelle et technique.

Bien qu'il demeure hasardeux d'établir un lien de causalité direct entre les campagnes menées et la hausse de la clientèle, il existe un effet d'attraction pour les programmes qui figurent sur l'une ou l'autre liste. Ces listes sont utilisées à des fins promotionnelles

16. Ministère de l'Éducation, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue, Direction de la planification et du développement, *Bilan des campagnes de promotion des Top 50 et des Huit domaines d'avenir du point de vue de l'évolution des inscriptions*, juin 2002, 8 pages.

par les spécialistes de l'orientation, les firmes de communication, etc. En ce sens, les campagnes de promotion menées dans le cadre des *Top 50* et des *Huit domaines d'avenir* ont eu un certain effet attractif sur la clientèle, en général, et sur la clientèle féminine, en particulier.

Pour les prochaines campagnes, il conviendra de tenir compte de ces constats pour ajuster et moduler les messages selon les résultats obtenus auprès des filles et des garçons.

Quant aux enseignements à tirer de cette expérimentation tout au long de la démarche au sein du MEQ, une attention particulière doit être portée aux conditions de réussite de base : l'adhésion des autorités et de l'ensemble des personnes éventuellement interpellées, l'allocation des ressources budgétaires et professionnelles nécessaires, et la publication des résultats. La prise en compte des résultats obtenus dans le cadre de la démarche (par exemple, en élaborant des actions ou des mesures adaptées) renforcera la mobilisation interne et facilitera le renouvellement de l'engagement par rapport à l'analyse différenciée selon les sexes.

Après bien des difficultés pour mettre en place le projet et susciter une large adhésion, l'expérimentation de l'ADS dans ce projet a sensibilisé des gestionnaires et des membres du personnel professionnel au fait de recueillir des données et de les interpréter selon les réalités différenciées des femmes et des hommes. L'importance d'inclure cette préoccupation dès le début d'un processus est également comprise comme déterminante. À ce propos, une nouvelle enquête commandée par la Direction de la planification et du développement sur la perception qu'ont les jeunes de la formation professionnelle et technique a été élaborée en prenant en compte l'analyse différenciée selon les sexes.

### **3.6 Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : l'évaluation de deux mesures d'aide à l'emploi, *Soutien au travail autonome* et *Subventions salariales***

#### **• La description du projet**

Au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), l'ADS a été intégrée dans les travaux d'évaluation de deux mesures d'aide à l'emploi administrées par Emploi-Québec. L'évaluation a porté à la fois sur l'offre de services et sur les effets des mesures *Soutien au travail autonome* et *Subventions salariales*. L'évaluation en cours devrait permettre de connaître les effets bruts et les effets nets des mesures sur les femmes et les hommes et de proposer, le cas échéant, des correctifs.

La mesure *Soutien au travail autonome* offre une aide financière et technique aux personnes désireuses de développer leur potentiel entrepreneurial et de créer leur propre entreprise ou de devenir travailleuses autonomes. Les données du Ministère montraient déjà que cette mesure est utilisée davantage par les hommes (61 %) bien que les femmes soient principalement responsables de l'augmentation de l'emploi autonome au cours des dernières années.

La mesure *Subventions salariales* vise, par l'octroi de subventions aux employeurs, à soutenir l'embauche de personnes qui peuvent difficilement intégrer le marché du travail. Les données de gestion révèlent que les femmes et les hommes utilisent la mesure dans des proportions à peu près égales (49 % pour les femmes et 51 % pour les hommes) mais dans des secteurs d'emploi différents : le secteur privé pour les hommes (58 %), le secteur de l'économie sociale et le secteur communautaire pour les femmes (respectivement 74 % et 57 %).

## • Des enseignements et des résultats

Le travail d'évaluation n'en était pas aux mêmes étapes au moment d'y intégrer l'ADS. Dans le cas de la mesure *Soutien au travail autonome*, l'évaluation démarrait; l'ADS a donc été appliquée dès le début des travaux. Dans le cas de la mesure *Subventions salariales*, l'évaluation de fonctionnement était complétée et l'analyse des résultats était en cours; des travaux supplémentaires ont donc dû être faits afin d'obtenir les renseignements et les données nécessaires à une analyse différenciée selon les sexes. Dans les deux cas, les responsables de l'évaluation ont dû procéder à l'augmentation de l'échantillon afin d'en assurer la représentativité et pour les femmes et pour les hommes.

L'évaluation de fonctionnement a demandé la consultation des personnes impliquées dans l'offre de services. Les personnes responsables des entrevues ont été sensibilisées à l'ADS et les personnes interrogées ont été informées de la nature de l'expérimentation. Cette expérience enseigne qu'un travail de préparation aurait pu être plus important, notamment pour éviter l'inquiétude perçue chez certaines personnes qui craignaient d'être interrogées sur des pratiques discriminatoires. Il est donc nécessaire de prévoir une meilleure préparation des personnes responsables des entrevues et de fournir aux personnes interrogées une information plus complète sur les raisons et la pertinence d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes dans les travaux d'évaluation.

Au moment de publier le présent rapport, les résultats des évaluations réalisées ne sont pas encore disponibles. Certaines analyses restent à compléter. Le MESSF prévoit produire un rapport sur l'expérimentation qu'il a menée et un rapport d'évaluation pour chacune des mesures.

Les travaux sont toutefois suffisamment avancés pour affirmer que l'intégration de l'ADS dans un processus d'évaluation déjà rigoureux permet d'améliorer la finesse des analyses et d'avoir un portrait beaucoup plus précis des participantes et des participants aux mesures évaluées. Elle permet également une meilleure comparaison entre les personnes participantes et les groupes témoins. Les recommandations dégagées de ces résultats pourront contenir des éléments spécifiques visant l'utilisation des mesures et leur efficacité tant pour les femmes que pour les hommes.

### 3.7 Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (projet 1) : l'élaboration de l'Outil québécois de mesure visant la satisfaction des clientèles à l'égard des services publics

#### • La description du projet

Le projet du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) vise la prise en compte de l'ADS dans l'*Outil québécois de mesure*, un modèle conceptuel permettant de structurer l'analyse de la satisfaction de la population à l'égard des services gouvernementaux. L'application de cet outil de mesure a pour but de mieux connaître les perceptions, les attentes et la satisfaction des personnes à l'égard des services publics. L'outil servira à des analyses qui tiennent compte des profils différenciés des femmes et des hommes à partir de variables sociodémographiques.

#### • Des enseignements et des résultats

Après la période de validation de l'outil actuellement en cours, l'ensemble des ministères et des organismes seront appelés à l'utiliser, notamment dans la préparation des déclarations de services aux citoyens et aux citoyennes. Concrètement, il s'agit d'un projet à portée gouvernementale qui présente des caractéristiques différentes de celles des autres projets d'ADS mais dont le résultat, l'outil de mesure,

permettra la réalisation d'analyses par tous les ministères et organismes qui tiennent compte des profils différenciés des femmes et des hommes.

Ce projet met en lumière l'importance d'appliquer l'ADS aux instruments de portée générale dans l'administration publique, en raison de l'effet multiplicateur qui leur est associé.

### **3.8 Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (projet 2) : l'évaluation des services de francisation du Carrefour d'intégration de Sherbrooke**

#### **• La description du projet**

Le second projet du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) implique la contribution du Carrefour d'intégration de Sherbrooke. Neuf carrefours d'intégration sont répartis dans les principales villes du Québec et offrent aux personnes immigrantes des services d'accueil et d'intégration : soutien dans les démarches d'établissement au Québec; évaluation des études réalisées à l'étranger; cours de francisation et autres.

Le projet du Carrefour intègre l'expérimentation de l'ADS dans l'évaluation de ses services de francisation. L'objectif du projet est d'examiner, en termes quantitatifs et qualitatifs, l'adéquation entre les services de francisation offerts et les besoins des personnes immigrantes, femmes et hommes. À partir des résultats de l'analyse, des recommandations pertinentes et transférables à d'autres carrefours d'intégration à travers le Québec pourraient être formulées.

#### **• Des enseignements et des résultats**

C'est à la suite de discussions internes et conformément aux objectifs des autorités du Ministère que le Carrefour d'intégration de Sherbrooke a privilégié d'intégrer l'ADS dans l'évaluation de ses services de francisation. Plusieurs raisons ont guidé ce choix : l'importance de la francisation dans l'intégration des personnes immigrantes, la disponibilité de données statistiques et la possibilité d'établir des partenariats. De plus, le fait que le projet porte sur la prestation de services offre un grand intérêt aux fins de l'expérimentation.

### **3.9 Le ministère des Transports : la planification des transports urbains à la lumière d'une étude comparée de la mobilité des femmes et des hommes dans la grande région de Québec**

#### **• La description du projet**

Le choix du projet du ministère des Transports (MTQ) s'est arrêté sur une étude de la mobilité comparée des femmes et des hommes dans l'agglomération de Québec, à partir des données de l'enquête *Origine/Destination* de 2001 réalisée par l'ancienne société de transport en commun de la Communauté urbaine de Québec.

Les agglomérations urbaines canadiennes ont été marquées par d'importants changements sociaux et économiques au cours des 20 ou 30 dernières années, en particulier la féminisation et le redéploiement géographique des emplois. L'agglomération urbaine de Québec n'a pas échappé à ces transformations qui ont eu un impact sur la mobilité des femmes.

Le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) de l'Université Laval a réalisé cette étude. Elle avait comme objectifs l'établissement et la compréhension des principaux patrons de déplacements réalisés par les femmes résidant dans l'agglomération de Québec, en comparaison de ceux des hommes, en vue d'alimenter différentes démarches reliées à la planification des transports urbains au MTQ.

L'étude décrit d'abord les déplacements effectués par les femmes et les hommes selon les choix modaux, les horaires de début de déplacements et leurs motifs. Un des facteurs déterminants de la mobilité étant la localisation résidentielle, un aspect spatial a été ajouté, pour fins d'analyse, aux dimensions présentées plus haut.

La longueur des déplacements et leur complexité ont également fait l'objet d'une analyse. La longueur des déplacements a été observée en conjonction avec les motifs de déplacements, le mode de transport, le type de ménage et en fonction de la localisation résidentielle.

Le projet retenu s'inscrit dans la mission du MTQ qui est d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec.

#### • Des enseignements et des résultats

La réalisation du mandat confié à l'Université Laval n'a pas posé de difficultés particulières, car les données statistiques ventilées selon le sexe étaient déjà disponibles dans l'enquête *Origine/Destination*. Pour s'assurer de la fiabilité des conclusions, le CRAD a validé les populations entrant dans la comparaison sur la base des données sociodémographiques (âge et sexe) provenant du recensement de Statistique Canada de 2001. Cependant, des contraintes de temps ont limité l'analyse de chacun des volets.

Cette étude a nécessité le soutien ponctuel de divers spécialistes du Ministère, notamment en géomatique et en données statistiques.

Les résultats de l'étude ont fait l'objet :

- d'une présentation au Comité de gestion du Ministère;
- d'une présentation à la direction responsable de la planification en transport dans la région de Québec;
- d'une diffusion auprès des directions générales du Ministère.

Comme l'étude a été réalisée à l'extérieur du MTQ, ces opérations ont été planifiées pour permettre l'appropriation des résultats à l'interne et dans le but de transmettre une connaissance concrète de l'ADS.

Les résultats de l'étude confirment qu'il existe des différences en matière de mobilité entre les femmes et les hommes dans l'agglomération de Québec, ce qui démontre la pertinence et l'intérêt d'une telle approche pour le MTQ. Des observations ont été faites selon les éléments suivants :

- l'heure de la journée;
- la place des femmes et des hommes dans le véhicule;
- le nombre de déplacements journaliers.

Aucune des caractéristiques des déplacements examinées n'est neutre sur le plan du genre. Le fait d'être une femme ou un homme exerce définitivement une influence sur le choix modal. En particulier pour l'utilisation de l'automobile qui constitue le mode

utilisé dans près de la moitié des déplacements, tant féminins que masculins, c'est la place dans l'automobile qui distingue les hommes et les femmes (conducteurs versus passagères).

Les déplacements féminins effectués en autobus urbain sont significativement plus nombreux que les déplacements masculins, peu importe le groupe d'âge.

Les chercheurs du CRAD se sont aussi penchés sur la non-mobilité dans l'agglomération de Québec. Bien que l'étude ne permette pas de spécifier les conditions de la non-mobilité des femmes, le CRAD fait le lien avec un constat d'une autre de ses recherches, soit que l'accès des femmes aux moyens de transport motorisés, particulièrement à l'automobile du ménage lorsqu'il n'y en a qu'une seule, est inférieur à celui des hommes. Cet accès inégal à l'automobile a nécessairement des impacts sur l'accès aux emplois, surtout lorsque ces derniers sont de plus en plus dispersés et décentralisés.

Les analyses démontrent que les hommes parcourent des distances supérieures aux femmes, particulièrement lorsque les ménages demeurent dans les secteurs centraux ou périphériques. Ces différences se maintiennent, dans certains cas, quant il s'agit de déplacements pour le travail, peu importe le mode de transport utilisé.

Les résultats de l'analyse effectuée par le CRAD ne concernent que l'année 2001. Ils ouvrent de nouvelles pistes, notamment quant à l'examen de l'évolution des patrons de déplacements des femmes et des hommes dans la région urbaine de Québec, par exemple durant la dernière décennie. Cela permettrait d'avoir une réelle vue d'ensemble de ces comportements.

L'expérience du MTQ démontre que l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes doit d'abord reposer sur l'adhésion des autorités au projet, ce qui a été le cas au Ministère, sur l'existence de données statistiques ou de données utilisables pour effectuer une analyse rigoureuse, de même que sur l'intérêt et la pertinence des résultats pour la mission et les mandats de l'organisation.

# 4 Des retombées marquantes

La phase expérimentale de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec a des répercussions qui débordent largement le cadre des projets menés et qui dépassent toutes les prévisions. Entre 1997 et 2004, un survol montre que la volonté d'intégrer l'ADS dans différents domaines de responsabilité tant gouvernementaux, paragouvernementaux, municipaux que dans la société civile, est de plus en plus marquée et se manifeste concrètement dans des décisions et des réalisations.

## 4.1 Au gouvernement du Québec

Plusieurs interventions gouvernementales adoptées au cours de la période d'expérimentation visent à tenir compte des réalités différenciées des femmes et des hommes. Par exemple, il y a :

- la Politique québécoise de la science et de l'innovation (2001);
- la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002);
- la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002);
- la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus (2003).

De plus, certains ministères ayant participé à l'expérimentation connaissent des retombées qui ont dépassé largement le cadre des projets d'ADS.

Par exemple, depuis 1992, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît le lien existant entre les conditions de vie et la santé des femmes et des hommes, mais depuis sa participation dans le projet d'ADS, il l'exprime clairement dans son site Internet<sup>17</sup>. En effet, la situation sociale, économique et politique associée aux caractéristiques physiologiques propres aux hommes et aux femmes influe sur leur rapport à la santé et au bien-être.

Aussi, pour mieux connaître les besoins des Québécoises et des Québécois et surtout mieux y répondre, le MSSS et son réseau entendent désormais travailler en utilisant l'ADS pour élaborer des politiques, des programmes et des services qui tiennent davantage compte des réalités différenciées des femmes et des hommes.

L'ADS s'inscrit également dans d'autres réalisations du Ministère, notamment dans certains programmes de la Régie de l'assurance maladie du Québec, tant du côté des aides techniques que du fichier de contributions des personnes adultes hébergées.

Autre exemple, le ministère de l'Éducation (MEQ) a inscrit l'ADS dans une action concertée, dont il est partenaire, pour un programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Chaque année, l'appel d'offres lancé dans la communauté scientifique rappelle que les projets présentés doivent prendre en considération l'ADS. Quelque huit millions de dollars ont été investis dans ce programme d'une durée de trois ans, lancé en mars 2002. La plupart des projets de recherche subventionnés<sup>18</sup> intègrent la dimension des différenciations selon les sexes aux divers aspects traités, qu'il s'agisse des stratégies de motivation des enseignants et des élèves, de la persévérance

17. Voir <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupes/adultes.html>

18. Fonds de recherche sur la société et la culture, Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, 2002-2003; 2003-2004; 2004-2005.

et de la réussite scolaires chez les jeunes autochtones à risque ou en difficulté, ou encore de l'apprentissage des sciences en lien avec la motivation des filles et des garçons de milieux défavorisés.

## 4.2 Dans les régions

L'expérimentation de l'ADS dans certains ministères a eu, par ailleurs, des répercussions sur le plan régional puisque, entre 1997 et 2004, cette approche a été inscrite dans cinq ententes-cadres de développement conclues entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement (CRD). Les régions touchées sont : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Outaouais. Au cours de la même période, des initiatives ont également émané de régies régionales de la santé et des services sociaux, appuyées par les autorités du MSSS, pour intégrer l'ADS dans leur exercice de planification stratégique.

Des projets visant la sensibilisation des autorités des instances locales et régionales à l'ADS ont aussi été présentés par des organismes du milieu dans le cadre du programme gouvernemental *À égalité pour décider*.

## 4.3 Dans la société civile

Dans le cadre des travaux sur l'ADS menés au gouvernement, plusieurs initiatives ont été prises par des groupes de femmes, des institutions universitaires, des centres de recherche et d'étude féministes, des organismes municipaux et d'autres organisations du secteur communautaire.

Par exemple, une démarche de formation des formatrices intitulée *L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes* a été élaborée, en 2001, dans le cadre du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes en collaboration avec le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP). L'objectif visé a été de proposer aux groupes de femmes une formation afin qu'ils soient en mesure de participer à l'implantation et à l'application de l'ADS dans les différentes instances gouvernementales, qu'elles soient nationales, régionales ou locales.

Autre exemple, l'Université du Québec en Outaouais a inauguré, en janvier 2003, un Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND). Une des missions de cet observatoire est de créer un lieu d'échanges et de recherche francophone sur l'ADS au regard du développement local et régional.

D'autres instances, comme le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal, la Ville de Québec et la Confédération des syndicats nationaux, ont démontré leur intérêt pour l'ADS.

## 4.4 Dans le monde

Les travaux réalisés en ADS au gouvernement du Québec ont suscité l'intérêt de la communauté internationale intéressée à ces questions, notamment le Conseil de l'Europe, des gouvernements étrangers, ainsi que de groupes universitaires provenant de la France et de la Belgique, ce qui renforce d'autant le rayonnement du Québec à l'étranger comme société soucieuse du respect des droits humains fondamentaux et de ses engagements sur le plan des conventions et des programmes d'action internationaux.

# 5 Des enseignements et des constats sur l'ensemble de la démarche

Toute la démarche d'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec permet de tirer des enseignements précieux relativement à l'implantation de cette approche de gestion dans l'ensemble des processus décisionnels gouvernementaux. En effet, plusieurs constats se dégagent de l'expérience acquise, constats largement partagés par différents gouvernements et organisations internationales actuellement engagés dans la mise en place d'une telle approche dans leurs interventions et services publics.

## 5.1 Des autorités engagées

La mise en œuvre de l'ADS au gouvernement du Québec fait appel à l'engagement tant des autorités politiques que des décisionnaires et des gestionnaires. Dans les ministères, les décisions concernant le démarrage et le suivi des projets d'ADS ainsi que la désignation des personnes à titre de membres du comité interministériel ont été prises au niveau des sous-ministres. L'adhésion de toutes les personnes formant la voie hiérarchique se révèle un élément clé de la réussite de l'expérimentation et de l'implantation de l'ADS.

Conséquemment, les interventions auprès des autorités ont constitué une priorité du comité directeur. Plusieurs rencontres formelles ont rejoint directement des ministres, des sous-ministres et des gestionnaires du gouvernement. Ces rencontres ont permis de présenter l'ADS et de susciter intérêt et adhésion à l'introduction de cette approche de gestion dans les ministères et organismes.

En cours d'expérimentation, les membres du comité directeur ont aussi rencontré, individuellement et en groupe, les sous-ministres des ministères participants afin de partager une vision commune de l'approche, d'échanger sur l'état d'avancement des projets d'ADS et de discuter de l'apport de cette approche à la gestion des affaires publiques.

Ces échanges ont été importants à plus d'un titre. Il ne faut pas négliger qu'en situation de gestion et en période de restrictions budgétaires, toutes les organisations tendent vers une plus grande efficacité des interventions et vers des allègements administratifs. Pour que les autorités ministérielles consentent à s'engager dans une nouvelle approche en telle occurrence, il était d'importance capitale que les bénéfices de l'ADS pour l'amélioration de la qualité des services à la population soient exposés de façon probante.

Les échanges de haut niveau ont contribué à faciliter le relais dans la chaîne hiérarchique des sous-ministres adjoints, des gestionnaires et du personnel professionnel. Pour que les analystes et les autres spécialistes puissent consacrer du temps à l'ADS, des attentes claires ont été signifiées par leurs autorités et des mécanismes de gestion ont été prévus en ce sens. Enfin, seuls les décisionnaires peuvent dégager les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ADS.

## 5.2 Un réseau de soutien essentiel

Le respect de la culture et des façons de faire des ministères, élément clé du mode de fonctionnement retenu, ne veut pas dire absence de soutien, au contraire. Celui-ci s'avère en effet essentiel pour que les analyses différenciées se fassent selon une approche gouvernementale commune en fonction du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes qui la sous-tend. Un soutien régulier a été assuré aux personnes qui ont reçu le mandat de l'ADS. Cela est d'autant plus important que ces personnes, bien qu'expertes en divers domaines, ne sont pas, pour la plupart, des spécialistes des rapports sociaux entre les sexes. Il ressort de l'exercice expérimental que des ateliers pratiques doivent être offerts afin de répondre à des besoins concrets pour soutenir l'application cohérente et rigoureuse de l'ADS.

Le soutien et le suivi assurés par les membres du comité interministériel ont été en effet indispensables pour garantir la constance de la démarche, d'autant plus qu'ils se situent dans un contexte de mobilité importante chez les gestionnaires et les analystes. Sans cet appui, l'atteinte des objectifs peut être compromise. L'engagement soutenu des personnes participant à l'expérimentation est d'autant plus important que le type de fonctionnement retenu requiert un travail d'équipe résolument axé sur l'analyse fine des enjeux et la recherche de scénarios conséquents.

Le comité interministériel a joué ce rôle important auprès des équipes responsables des projets afin que l'ADS s'intègre au travail courant, dans le respect des façons de faire de chacun des ministères et organismes. Il ne s'agit pas de bousculer les étapes habituelles de conception ou de révision des mesures ministérielles, mais plutôt de faire en sorte que les équipes responsables acquièrent les habiletés nécessaires pour que les réalités différenciées des femmes et des hommes fassent partie intégrante des étapes habituelles de travail.

## 5.3 Des données et des références indispensables

Les membres du comité interministériel ont été à l'affût de toutes les références pouvant être utiles dans l'analyse des données, qu'il s'agisse de données quantitatives ou qualitatives, d'indicateurs, de rapports de recherche, d'analyses, d'études comparatives ou autres.

Les données ventilées selon le sexe constituent le matériau de base indispensable à l'ADS. Les données portant sur les individus, hommes et femmes, sont la source à privilégier puisque celles portant sur des entités collectives telles que les familles, les ménages ou les entreprises, tendent à occulter la situation particulière des femmes et des hommes à l'intérieur de ces entités.

L'examen de la disponibilité des données statistiques ventilées selon le sexe dans les ministères, réalisé par le comité interministériel, a d'ailleurs révélé une disparité de situation, certains ministères ayant toutes les données nécessaires alors que d'autres n'en ont aucune. La disponibilité des données ne présume cependant pas de l'utilisation qui en est faite. Certains ministères disposant de données selon le sexe n'en font pas nécessairement une analyse différenciée et, en conséquence, ne les utilisent pas dans leurs processus décisionnels.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un partenaire essentiel de l'expérimentation de l'ADS au gouvernement du Québec depuis les débuts, a inscrit l'ADS dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) qu'il coordonne. Un travail de sensibilisation auprès des autorités ministérielles a d'ailleurs été mené par le comité directeur pour que la BDSO soit constamment alimentée en données ventilées selon le sexe par les ministères et organismes.

## 5.4 Une instrumentation adaptée

Une instrumentation appropriée, comprenant notamment un outil d'application et des ateliers pratiques, s'est révélée indispensable pour soutenir l'application concrète de l'ADS. Elle doit être à la fois rigoureuse, aussi simple que possible et adaptable aux divers domaines de responsabilité des ministères et organismes. L'objectif est de faire en sorte que l'instrumentation soit en lien avec la réalité du travail quotidien et qu'elle corresponde efficacement aux besoins des personnes qui auront à l'utiliser.

Le développement de l'instrumentation pertinente fait appel à la collaboration des équipes responsables des projets d'ADS dans le processus même de l'expérimentation. Le schéma illustre la façon dont les projets d'ADS servent de laboratoire pour construire l'instrumentation nécessaire et pour préciser les modalités pertinentes de soutien auprès des équipes en vue d'une implantation progressive de l'approche. Les échanges étroits et constants avec les personnes responsables des projets d'ADS sont à la base de l'expérimentation et s'inscrivent dans un processus très dynamique. Parmi les travaux entrepris, il y a un outil d'application, des ateliers pratiques et des sites ADS pour l'intranet gouvernemental et pour Internet.

### SCHÉMA 3

#### Rôle des projets d'ADS



**L'outil d'application** : à partir d'un examen des différents outils existant ailleurs, un sous-groupe de travail du comité interministériel a proposé l'ébauche d'un outil d'application de l'ADS. Une première version a été soumise à la consultation auprès du comité interministériel, du comité directeur et des équipes des projets d'ADS. Un pré-test auprès de personnes n'ayant pas participé à l'expérimentation n'a pas encore été réalisé. L'objectif d'un tel outil comme un soutien à des ateliers pratiques est d'assurer l'appropriation des connaissances nécessaires et de soutenir l'application de l'ADS dans chaque ministère et organisme.

L'outil vise prioritairement les personnes qui travaillent à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi d'une intervention gouvernementale. Il présente les questions à considérer pour prendre en compte les réalités différenciées des femmes et des hommes à chacune des phases du travail courant : le portrait, l'analyse, les recommandations,

la mise en œuvre, la communication et l'évaluation. Ces phases s'inscrivent dans un processus continu, mais l'outil est conçu de telle sorte qu'il puisse être utilisé à l'une ou l'autre des phases de l'intervention, chacune référant à un champ de responsabilité précis.

L'outil d'application est considéré comme un soutien pédagogique pour le partage des connaissances et pour la cohérence de la démarche.

**Des ateliers pratiques :** l'expérimentation d'une formule pédagogique, élaborée et testée en 2001-2002, a livré des enseignements utiles pour des décisions à venir dans le contexte d'une implantation progressive. La prudence a guidé le comité directeur dans les choix de transmission des connaissances sur l'ADS à offrir au gouvernement du Québec. Ainsi, il a été démontré :

- que des ateliers pratiques, illustrés par des exemples concrets, répondraient davantage aux besoins qu'une formation théorique;
- qu'il est préférable d'éviter le regroupement des gestionnaires avec le personnel professionnel, dans une même séance, puisque les besoins et les connaissances à acquérir ne sont pas les mêmes;
- que des séances courtes sont à privilégier;
- que la formule de séances axée sur une compréhension stratégique de l'ADS serait préférable pour les gestionnaires.

La contribution de spécialistes des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à la réussite de l'implantation graduelle de l'ADS dans les pratiques gouvernementales. Leur contribution est particulièrement utile pour la mise au point d'ateliers pratiques destinés aux personnes qui ont à intégrer l'ADS dans leur travail courant de même que pour les personnes qui auront à agir comme des « agents multiplicateurs ».

Des activités adaptées aux divers types de personnel concernés, de même qu'un soutien aux ministères et organismes qui voudraient organiser des ateliers pratiques en fonction de leur domaine d'intervention, constituent des incontournables dans la mise en œuvre de l'ADS.

**L'intranet gouvernemental et Internet :** ces outils de diffusion de l'information sont à considérer dans le contexte d'une implantation progressive de l'ADS. Par exemple, le site intranet gouvernemental, dont un projet d'architecture est déjà prévu, décrit l'approche gouvernementale, donne un aperçu de l'application d'approches semblables dans d'autres gouvernements et organisations, présente des exemples concrets d'application dans divers domaines de l'activité gouvernementale, propose des références utiles, des services-conseils et fournit d'autres renseignements pertinents. De la même façon, un site Internet permettra aux gouvernements étrangers, aux universitaires, aux groupes et aux personnes intéressés de connaître l'approche ADS au gouvernement du Québec et d'établir des réseaux d'échange profitables.

## 5.5 Un partage enrichissant d'information et d'expertise

L'échange d'information et le partage d'expertise sur les plans local, régional, national et international ont aussi contribué à enrichir l'expérimentation menée au gouvernement du Québec, à recueillir des éléments de comparaison, à soutenir l'avancement des travaux et à dégager les conditions de succès d'une intégration de cette approche de gestion dans les administrations publiques. L'ADS suscite de l'intérêt un peu partout au Québec, comme ailleurs dans le monde.

Des membres du comité interministériel ont participé à des congrès, des colloques et des séminaires dans le but de présenter l'approche gouvernementale québécoise et d'échanger avec des personnes de divers milieux engagés dans une réflexion sur l'ADS ou dans son application : gouvernements provinciaux, gouvernement fédéral, instances locales et régionales, milieu de la recherche, milieux syndical et associatif et autres. Parmi ces événements figurent notamment un Symposium pancanadien tenu à Halifax en 1999, une rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine tenue à Vancouver en 2000, des colloques tenus dans le cadre de congrès annuels de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) en 2000 et 2001, un séminaire et des journées d'étude sur l'ADS organisés à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en 2001 et 2003.

Diverses rencontres ont aussi été des occasions d'échange d'information et de partage, notamment avec une équipe du Service des relations de travail de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 2001, avec les membres de la Conférence administrative régionale de Rimouski en 2002, ainsi qu'avec des personnes représentant le Conseil de développement régional de la Montérégie en 2003.

Sur le plan international, le gouvernement du Québec a été invité à présenter ses travaux sur l'ADS à une conférence organisée par le Conseil de l'Europe à Athènes, en 1999, ayant pour thème *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle*<sup>19</sup>.

Par ailleurs, des rencontres avec des membres de groupes universitaires provenant de France et de Belgique ont également porté sur les expériences menées au Québec et en Europe.

Un article intitulé « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité » a été publié dans deux revues internationales diffusées en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique : *Lien social et Politiques*<sup>20</sup> et *Management international*<sup>21</sup>. L'article situe l'approche retenue au gouvernement du Québec et le rôle des protagonistes de l'expérimentation. Il traite aussi des enjeux d'une approche qui vise à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du processus décisionnel.

La concertation interministérielle sur laquelle repose l'expérimentation de l'ADS et l'importance de la fonction de veille pour tenir à jour l'information sur l'action d'autres gouvernements en la matière sont deux éléments qui ont favorisé la prise en compte de l'ADS dans les activités du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (RVIPP). Regroupant une trentaine de ministères et organismes, le RVIPP a inscrit l'ADS dans une de ses cibles de veille, cible servant à circonscrire les zones de recherche de l'information et à baliser l'activité de veille stratégique réalisée au gouvernement du Québec. C'est donc dire que, dans une perspective de comparaison nationale et internationale, les actions des autres gouvernements en cette matière sont étroitement « surveillées ».

Le gouvernement du Québec partage plusieurs de ses enseignements avec ceux d'autres gouvernements qui adhèrent à cette tendance mondiale qu'est *l'approche intégrée de l'égalité* en Europe, *l'analyse comparative entre les sexes* au Canada et *l'analyse différenciée selon les sexes* au Québec. L'examen de ce qui se passe ailleurs laisse voir que le gouvernement du Québec se situe parmi les États les plus avancés sur cette question.

19. Conseil de l'Europe, Actes de la Conférence *L'approche intégrée de l'égalité : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle*, Athènes, 16-18 septembre 1999, document EG/ATH (99) 9.
20. *Lien social et Politiques*, « Le Genre des politiques publiques : des constats et des actions », numéro 47, printemps 2002, p. 43-54.
21. *Management international*, « L'analyse différenciée selon les sexes : comparaison internationale », numéro thématique, automne 2002, p. 79-88.



## CONCLUSION

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est proposée comme une approche de gestion. En ce sens, elle est conforme aux exigences de la Loi sur l'administration publique puisqu'elle vise ultimement la prestation de services mieux adaptés à la population par la prise en compte des réalités différenciées des femmes et des hommes. Trouver les meilleures façons de faire pour intégrer cette approche au travail courant dans le cadre des interventions gouvernementales, tel était le sens du mandat d'expérimentation.

En somme, à la lumière des connaissances acquises jusqu'à maintenant, la mise en place des conditions suivantes contribuera au succès de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes :

- le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être réaffirmé publiquement par le gouvernement comme une valeur fondamentale de la société québécoise et inscrit dans ses instruments structurants;
- le plein exercice du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes doit être assuré, dans une perspective de transformation des rapports sociaux;
- l'engagement des hautes autorités politiques et administratives à l'implantation de l'ADS est un élément stratégique déterminant;
- la direction conjointe des travaux confiée à des organismes centraux constitue un autre élément clé de la réussite;
- le respect de la culture et des façons de faire de chacun des ministères et organismes sectoriels suscite l'adhésion et la participation à l'implantation de l'ADS;
- une stratégie de communication adaptée aux autorités et aux personnels de la fonction publique favorise une vision commune de l'approche et une responsabilité partagée pour son application;
- des données quantitatives et qualitatives qui tiennent compte des réalités des femmes et des hommes constituent le matériau de base essentiel à l'application de l'ADS;
- une instrumentation souple et rigoureuse (outil d'application, ateliers pratiques, sites intranet gouvernemental et Internet) est indispensable pour assurer l'intégration de l'ADS au travail courant des ministères et organismes;
- l'échange d'information et le partage d'expertise sur les plans local, régional, national et international contribuent à la création de réseaux solides et influents;
- le maintien des liens avec des groupes de la société civile intéressés par l'évolution des pratiques associées à l'ADS permet d'assurer la transparence de l'action gouvernementale.

Finalement, l'expérimentation menée depuis plus de six ans s'avère concluante et permet certainement de soutenir toute décision quant à l'implantation progressive de l'analyse différenciée selon les sexes dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec.



## BIBLIOGRAPHIE

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. *Le droit à l'égalité : des progrès remarquables, des inégalités persistantes*, 2003.

Conseil de l'Europe. Actes de la Conférence *L'approche intégrée de l'égalité : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle*, Athènes, 16-18 septembre 1999, document EG/ATH (99) 9.

Conseil de l'Europe. *Égalité entre les femmes et les hommes : priorités pour l'avenir*, Rapport final du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, Strasbourg, octobre 1999.

Conseil de l'Europe. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : pratique et perspective*, rapport préparé par M<sup>me</sup> Mieke Verloo, consultante, Université de Nijmegen, Pays-Bas, Strasbourg, janvier 2000, 23 pages.

Fonds de recherche sur la société et la culture. *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, 2002-2003; 2003-2004; 2004-2005*.

*Lien social et Politiques*. « Le Genre des politiques publiques : des constats et des actions », numéro 47, printemps 2002.

*Management international*. « L'analyse différenciée selon les sexes : comparaison internationale », numéro thématique, automne 2002.

Michel Miné. « Les concepts de discrimination directe et indirecte », présentation faite dans le cadre de la Conférence *Lutte contre la discrimination : les nouvelles directives de 2000 sur l'égalité de traitement*, Trèves, 31 mars-1<sup>er</sup> avril 2003, 12 pages.

Ministère du Conseil exécutif. *Le développement social au Québec, 1995-2000 : Bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement*, mai 2000, 63 pages.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor, Secrétariat à la condition féminine. « Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, Rapport de la première étape », *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, août 1999, 42 pages.

Ministère de l'Éducation, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue, Direction de la planification et du développement. *Bilan des campagnes de promotion des Top 50 et des Huit domaines d'avenir du point de vue de l'évolution des inscriptions*, juin 2002, 8 pages.

Ministère de la Sécurité publique, Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité. *Violence conjugale, Statistiques 2000, 2001*, 65 pages.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Conduire le changement structurel*, Rapport d'un groupe d'experts de haut niveau au Secrétaire général, Genève, novembre 1991, 41 pages.

Organisation des Nations unies. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes* (A/CONF.177/20/Rev.1), 1996, 239 pages.

Site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupes/adultes.html>

Société d'habitation du Québec et ministère des Relations internationales. *L'habitat au Québec*, 1996, 56 pages.







Québec 

Une réalisation de :  
• Ministère du Conseil exécutif  
• Secrétariat du Conseil du trésor  
• Ministère de la Famille, des Aînés  
et de la Condition féminine